

CES « Évaluation des risques biologiques dans les aliments » (BIORISK)

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail est un établissement public à caractère administratif placé sous la tutelle des ministres chargés de la santé, de l'agriculture, de l'environnement, du travail et de la consommation.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire. Ses avis sont rendus publics.

■ **Rôle et missions**

Instance scientifique consultative, le Comité d'experts spécialisé (CES) est un élément clé du dispositif d'expertise collective mis en place à l'Anses. Les conclusions des travaux adoptées par le CES constituent la base des avis rendus par l'Agence.

Dans le domaine de l'alimentation humaine, et en lien avec le Comité d'experts spécialisé « Évaluation des risques biologiques dans les aliments » (CES BIORISK), l'Anses est notamment chargée de l'évaluation de sujets généraux, transversaux et/ou émergents relatifs aux risques biologiques liés aux aliments, tels que :

- l'évaluation des risques alimentaires liés aux micro-organismes pathogènes (virus, bactéries, parasites, moisissures),
- l'évaluation des risques liés à l'évolution des modes de préparation et de consommation des aliments,
- l'évaluation des risques microbiologiques liés aux nouveaux aliments et procédés technologiques,
- l'évaluation des options de gestion de ces risques.

A titre d'exemple, les experts de la mandature actuelle ont eu l'occasion de travailler sur des thématiques concernant l'attribution des sources de maladies infectieuses, les modalités d'information auprès du consommateur, l'évaluation des risques liés à certains pathogènes (e.g *Salmonella* spp., *Campylobacter*, *Trichinella*, norovirus) ou encore la hiérarchisation des dangers microbiologiques et chimiques dans le but d'optimiser la sécurité sanitaire des aliments. Parmi les sujets en émergence et à traiter dans l'avenir par le CES BIORISK figure, entre autre, la thématique autour de l'interaction des écosystèmes alimentaires avec le microbiote intestinal humain.

■ **Composition et fonctionnement**

Les membres du Comité d'experts spécialisé « Évaluation des risques biologiques dans les aliments » (CES BIORISK) sont nommés par décision du directeur général, pour un mandat de trois ans, après avis du conseil scientifique.

Le CES sera composé d'une vingtaine d'experts, dont un président et un à deux vice-présidents, ayant des compétences transversales et une vision prospective des enjeux de santé publique dans le domaine des risques biologiques liés aux aliments.

Les compétences spécifiques recherchées couvrent des domaines très larges et sont mentionnées dans la fiche « Compétences recherchées pour la constitution du CES BIORISK ».

Ce CES se réunira en séance plénière selon une fréquence moyenne d'une réunion mensuelle, à compter de septembre 2018.

Par ailleurs, deux groupes de travail pérennes (GT « Biotechnologie » et GT « Évaluation des guides de bonnes pratiques d'hygiène et d'application des principe HACCP ») sont rattachés au CES BIORISK.

Outre la présence aux réunions plénières, les experts contribuent à l'expertise par l'analyse critique de la littérature scientifique et de dossiers industriels, la rédaction de certaines parties de rapports et la relecture critique des documents examinés en séance.

Une liste de personnalités compétentes est établie à l'issue de l'appel à candidatures d'experts pour le CES afin de pouvoir recourir à des spécialistes de différents domaines dans le cadre d'une évaluation particulière.